

# COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2013

*Date de la convocation : 22/03/2013.*

*Date d'affichage : 22/03/2013.*

L'an deux mil treize, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien LARIVÉ, Maire.

**Présents** : Monsieur PICARD Daniel –1<sup>er</sup> adjoint, Madame LÉLU Elisabeth – 2<sup>ème</sup> adjointe, Monsieur NOËL Gilles 3<sup>ème</sup> adjoint, Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux MARCHAND Georges, DURAND Marie-Thérèse, BRETON Catherine, DEBRY Benoît, CIUDAD Sébastien, MILLOT Christophe, ALEXANDRE Michel et Mme BOCQUET Christiane.

**Secrétaire de séance** : Monsieur MARCHAND Georges.

Le compte rendu de la dernière séance du conseil du 6 Mars 2013 est approuvé par l'ensemble des élus.

L'ordre du jour suivant a été adopté :

- 1 Vente à l'EURL des Acacias.
- 2 Forêt communale : travaux 2013.
- 3 Convention Aide Technique de l'Etat Solidarité et Aménagement du Territoire.
- 4 Travaux faubourg de Marcy : devis SIEEEN enfouissement réseau France Télécom.
- 5 C.C.V.S. : proposition de répartition des délégués.
- 6 Local de la Croix Rouge.
- 7 Préparation du Budget Primitif 2013.
- 8 Questions diverses.

Sujet rajouté et accepté à l'ordre du jour :

✱ Ecole maternelle : remplacement du disjoncteur du dispositif de chauffage.

-----

## **1 – VENTE A L'EURL LES ACACIAS**

L'EURL « Les Acacias » spécialisée dans la production et le négoce du bois de chauffage souhaite, afin d'y engager des travaux, acquérir le terrain et l'atelier communal de 1 089 m<sup>2</sup> (édifié en 1970) qu'elle occupe actuellement.

La cession s'effectuera moyennant la somme de 40 000 € (conformément à l'estimation de Madame l'Inspecteur des Domaines).

Le produit de la vente financera en partie la réhabilitation d'un local d'hébergement au château.

## **2 – FORET COMMUNALE : TRAVAUX 2013**

Les travaux prévus en 2013, en forêt communale, par l'Office National des Forêts portent sur l'entretien de plantations de résineux (parcelles 29C et 14A) ainsi que sur la régénération de chênes des parcelles 5A, 6A, 33B, 11Partie et 14B. Le coût total des travaux s'élèvera à 34 530 € HT.

Des ventes de bois de chauffage et de futaie sont prévues dans les parcelles 15, 6, 5A et 33 ;

Les affouages seront localisés dans les parcelles 6, 5A, 33 (houppiers) et 12.

Les houppiers des parcelles 5B et 7 (300 stères) alimenteront la chaufferie bois.

.../ ...

### **3 – CONVENTION A.T.E.S.A.T**

Une convention est passée entre la commune et la Direction Départementale des Territoires de la Nièvre qui moyennant une contribution annuelle de 701,94 € assurera dans le domaine de la voirie diverses missions au titre de l'aide technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire.

### **4 – TRAVAUX FAUBOURG DE MARCY : DEVIS SIEEEN**

Le SIEEEN, chargé de l'enfouissement des réseaux d'alimentation en électricité et éclairage public du faubourg de Marcy, procèdera moyennant la somme de 8 439,30 € TTC à l'implantation du réseau souterrain France Telecom et du fourreau de la fibre optique.

### **5 – CCVS : PROPOSITION DE REPARTITION DES DELEGUES**

Les conseillers municipaux ont pris connaissance de la loi du 31/12/2012 visant à assouplir en 2014 les règles de représentation des conseils communautaires. Ils ont également examiné la proposition du Président de la Communauté de Communes du Val du Sauzay relative à la composition du conseil communautaire (élu en 2014).  
Après échanges, il a été décidé de poursuivre la réflexion.

### **6 – LOCAL DE LA CROIX ROUGE**

Afin de permettre au comité local de la Croix Rouge de disposer d'un local à la dimension de ses activités à vocation cantonale, et de disposer d'une «vesti boutique» la commune mettra à disposition à titre gracieux l'ancien magasin « SERVEAU » situé 33 rue Delangle.

### **7 – BUDGET PRIMITIF 2013**

Préparé par la commission des finances, le budget primitif 2013 sera présenté au vote du conseil municipal le mardi 9 Avril 2013 à 19 h 30.

### **9 – ECOLE MATERNELLE : REMPLACEMENT DU DISJONCTEUR DU DISPOSITIF DE CHAUFFAGE**

Le disjoncteur du dispositif de chauffage de l'école maternelle sera remplacé moyennant la somme de 956,80 € TTC.

### **INFORMATIONS**

Après des informations sur les dates de séances de travail, de rencontres, de manifestations, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

